

Par écrit, S.V.P.!

Avant de construire ou rénover...

Dix conseils pour les propriétaires



- **Notez** en détail le travail que vous voulez ou devez effectuer.
- **Informez vous.** Avez-vous besoin d'un permis?
- **Faites des recherches sur les entrepreneurs** de votre région. Demandez des noms à vos amis et voisins.
- **Obtenez une liste** de professionnels qualifiés de votre association des constructeurs d'habitations ou bureau d'éthique commerciale local.
- **Obtenez un devis** d'au moins trois entrepreneurs différents et demandez-leur des références de clients.
- **Appelez les références** des entrepreneurs qui vous intéressent. Prenez soin de dresser une liste des questions que vous souhaitez leur poser.
- **Embauchez un** entrepreneur **professionnel.** Demandez des contrats écrits et une preuve d'indemnisation des accidentés du travail ou d'assurance responsabilité civile des particuliers en cas de blessures ou de dommages à votre résidence.
- **Entendez-vous** sur le travail que vous voulez que l'entrepreneur effectue, le budget et l'échéancier.
- **N'acceptez pas d'offres de paiement comptant.** Le travail au noir n'est pas une bonne affaire. Cela peut vous laisser sans garantie, sans recours en cas de travail de piètre qualité et sans assurance de responsabilité civile si quelqu'un se blesse sur votre propriété.
- **Par écrit, S.V.P.!** Si vous payez au noir pour faire vos réparations, votre construction ou vos rénovations résidentielles, vous participez à l'économie clandestine et vous payez plus que vous ne le pensez.

Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site
www.parecritsvp.com

